



## Le cancer de ma fille aurait pu être détecté avant ...

Par nico bzh, le 22/04/2008 à 22:35

Ma fille de 11 mois est atteinte d'un cancer de la rétine. Nous avons remarqué dès le 4<sup>e</sup> mois une lumière importante dans son œil sur les photos que nous prenions d'elle. À sa visite médicale mensuelle, nous en avons fait part au médecin qui nous a dit que tout allait bien, nous lui avons posé la question le mois suivant, et nous a juste conseillé de nous inscrire à un programme "bébévision" au neuf mois de l'enfant, ce que nous avons fait. Le 9 mars 2008, l'ophtalmologue de ce programme nous envoyait à l'institut Curie où le diagnostic est tombé.

Au cours du séjour, nous apprenons que ce rond de lumière que nous avons décrit au médecin 5 mois auparavant est, d'une part un symptôme de cette maladie, mais, et c'est là qu'est ma principale interrogation, est inscrit sur le carnet de santé de ma fille comme lueur papillaire, avec deux cases oui et non à côté. Cette question, comme les autres, est à remplir par le médecin, ce qui n'a pas été fait.

Le principal allié du cancer est le temps, ma fille avait déjà perdu un œil, elle a eu 5 séances de chimio éprouvante en 2 mois, et maintenant, elle fait de la chirurgie réparatrice par cryogénie et laser qui sont très douloureux.

Ma question est la suivante, le médecin qui a attendu si longtemps a-t-il commis une faute alors que le carnet de santé mentionnait cette pathologie, à la demande de l'association rétinostop regroupant les parents atteints de rétinoblastome ?

je vous remercie de votre réponse

Nico, un papa qui a besoin de réponse.